

LE CONTEXTE ET LA MÉTHODE

En application de la loi de modernisation de l'économie votée en 2008, l'Insee a défini quatre nouvelles catégories d'entreprise : microentreprise, petite et moyenne entreprise (PME), entreprise de taille intermédiaire (ETI), grande entreprise (GE), permettant de rapprocher les statistiques d'entreprises de la réalité économique. La nouvelle définition de l'entreprise dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique, qui permet de constituer des entreprises bénéficiant d'une réelle autonomie de décision (*définitions*).

Ainsi, il peut y avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et une autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales (entreprises au sens juridique), filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme.

À partir de cette nouvelle définition, six catégories d'entreprise ont été définies.

Les microentreprises emploient moins de 10 salariés en équivalent temps plein en France, les très petites entreprises (TPE), de 10 à 19 salariés et les petites entreprises (PE), de 20 à 49 salariés. Les entreprises de ces trois catégories composent le cœur de l'étude, elles seront dénommées M.TPE.PE par la suite.

Les moyennes entreprises (ME), de 50 à 249 salariés, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), de 250 à 4 999 salariés et les grandes entreprises (GE), de 5 000 salariés ou plus, complètent le champ économique.

Toutefois, ces six catégories dépendent également du chiffre d'affaires et du bilan de l'entreprise (*définitions*).

Dans un premier temps, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises implantées en Aquitaine, c'est-à-dire les entreprises qui ont au moins un établissement en Aquitaine.

Dans un deuxième temps, l'analyse économique et financière des M.TPE.PE se concentre sur les entreprises

régionales, c'est-à-dire celles ayant au moins la moitié de leur effectif salarié dans la région.

Les entreprises sont classées selon leur présence dans la région : monorégionale (100 % des salariés travaillent dans la région), quasi monorégionale (de 80 % à moins de 100 %), majoritairement régionale (de 50 % à moins de 80 %) ou multirégionale (moins de 50 %). La localisation du centre de décision n'intervient pas comme critère dans cette typologie, seule la situation géographique des effectifs salariés est prise en compte.

Ensuite, les caractéristiques des emplois des M.TPE.PE régionales sont analysées.

Enfin, quelques indicateurs sociaux sont étudiés au niveau des établissements.

Les limites de cette étude :

- certaines thématiques n'ont pas pu être étudiées par manque de données par catégorie d'entreprise pour l'Aquitaine : formation professionnelle, approche environnementale, attribution des marchés suite à un appel d'offres, politiques de ressources humaines...
- la plupart des données ne sont disponibles que de 2009 à 2011. Cet horizon est court pour pouvoir analyser l'évolution des entreprises (changement de catégorie, évolution de la situation financière, notamment la politique d'investissement, l'endettement), surtout en présence d'une crise, qui n'impacte pas les activités et les entreprises de la même façon. L'analyse des performances et des vulnérabilités des M.TPE.PE est donc partielle.
- l'emploi étudié correspond aux seuls effectifs salariés. En effet, l'analyse des emplois non salariés par catégorie d'entreprise n'a pas été possible car il nécessite le croisement de données et l'accès aux données par entreprise sur les non-salariés. L'emploi non salarié est non négligeable, notamment en raison du grand nombre de microentreprises sans salarié.